



Municipalité du Canton de Trécesson

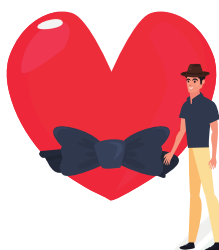
Juin 2020
Année 21 - numéro 8



Ma
municipalité
m'informe

Dans ce numéro :

Infos municipales	2-5
Messages aux citoyens	6-19
Concours d'embellissement	6-8
Concours fête des Pères	9
Ouverture de l'écocentre	10
Marchons, courons	11
Publicités et camps de jour	12
Club QUAD	13
Le monarque	14
Règlement 2020-266	15-19
Chroniques	20-21
Pour un mieux-être total	20
Société Alzheimer A-T	21
Bulletin paroissial	22
Page santé	23
SOPFEU	24
Publicités	25-27
Nouveau site Internet	28
Sudoku	29
Calendrier de juin	30



Bonne fête des Pères!

Avis aux personnes intéressées à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme concernant le territoire de la municipalité, et ce, bénévolement. Tout citoyen(ne) désireux(se) de s'impliquer au sein du comité peut s'inscrire en nous contactant par téléphone au 819 732-8524.

Ouverture de
l'écocentre

6 juin 2020



Début des collectes aux deux semaines

D	L	M	M	J	V	S
31	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



Vous désirez
recevoir ce journal
par courriel ?
Veuillez nous en aviser à :
municipalite@trecesson.ca



Hôtel de ville

330, rue Sauvé
Trécesson (Québec) J0Y 2S0

Téléphone : 819 732-8524

Du lundi au jeudi de 8h à 16h
FERME JUSQU'À NOUVEL ORDRE (COVID-19)



Courriel
municipalite@trecession.ca



Site Internet
www.municipalitedetrecession.com



Page Facebook
Municipalité de Trécesson

L'équipe



Adjointe administrative
Kelly Bédard
municipalite@trecession.ca



Directrice générale et secrétaire-trésorière
Chantal Poliquin
direction@trecession.ca

Adjoint à la comptabilité et à l'urbanisme
Maxime Lacoursière
finances@trecession.ca



Inspecteur municipal par intérim
Mario Guévin
inspecteur@trecession.ca



Garage municipal



323, rue Sauvé
Trécesson (Québec) J0Y 2S0

Coordonnateur des infrastructures municipales
Noël Jacob
voirie@trecession.ca

Journaliers
Daniel Bilodeau
Rémi Gauthier
Cédric Lacoursière
Lyne Aubé



Conseil municipal

Municipalité du Canton de
Trécesson
municipalité amie des monarches



**MUNICIPALITÉ ALLIÉE
CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**



**MUNICIPALITÉ ALLIÉE
CONTRE L'HOMOPHOBIE ET
LA TRANSPHOBIE**



Jacques Grenier, maire

maire@trecession.ca
819 444-7268

- Ressources humaines
- Incendie et sécurité civile
- Voirie et infrastructures
- CCU
- Comité socioéconomique



Martin Veilleux, conseiller 1

conseiller1@trecession.ca
819 444-8678

- Club QUAD

Claudine Martineau, conseillère 2

conseiller2@trecession.ca
819 442-1732

- Loisirs, culture et patrimoine
- Agriculture



Nathalie Dion, conseillère 3

conseiller3@trecession.ca
819 442-0986

- Loisirs, culture et patrimoine
- Marchons, courons à Trécesson

Rollande Brunet, conseillère 4

conseiller4@trecession.ca
819 796-2261

- GIRMF et forêt MRC
- Aînés
- Ressources humaines
- Agriculture
- Comité socioéconomique



Jonathan Paradis, conseiller 5

conseiller5@trecession.ca
819 442-0372

- Voirie et infrastructures

René Martineau, conseiller 6

conseiller6@trecession.ca
819 732-2113

- Association des riverains
- CCU
- Lois et règlements





CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL



JANVIER

~~20~~

FÉVRIER

~~17~~

MARS

~~09~~

AVRIL

~~06~~
huis clos

MAI

~~11~~
huis clos

JUIN

huis clos
11

JUILLET

09

AOÛT

13

SEPTEMBRE

10

OCTOBRE

08

NOVEMBRE

12

DÉCEMBRE

10



Conseil municipal

Conseil en bref

- La municipalité offre son appui à la MRC d'Abitibi concernant les emplois étudiants;
- Le conseil renouvelle son contrat avec CGEI pour les bactéries au champ d'épuration;
- Les dates des séances de travail et du conseil sont modifiées;
- Des soumissions sont demandées pour de l'abat-poussière;
- Des panneaux d'identification d'entrées seront achetés et installés sur tout le territoire;
- L'allée des clerks sera aménagée;
- Le projet des espaces multisports se poursuit;
- Le projet de la halte municipale se poursuit;
- Le règlement 272 concernant le contrôle des animaux de compagnie a été adopté;
- Le nouveau site Internet (www.municipalitedetrecesson.com) a été mis en ligne.

Message de l'inspecteur

Comme vous le savez, le temps est au nettoyage. Ce mois-ci, je veux remercier tous ceux qui font en sorte que la municipalité reste propre et j'encourage fortement ceux qui n'ont pas mis l'épaule à la roue de commencer pour ne pas nuire au travail d'embellissement déjà commencé.

J'interpelle aussi ceux qui ont eu le malheur d'avoir un bâtiment qui s'est effondré sous le poids de la neige à prendre un permis de démolition et à enlever ce bâtiment devenu dangereux pour la sécurité. Vous pouvez consulter notre règlement 226 chapitre 4 art. 4.2 concernant les constructions non sécuritaires ou non entretenues. Vous devez aussi prendre un permis si vous voulez remettre ce bâtiment en bon état.

Je me permets également de rappeler aux propriétaires de conteneurs que notre règlement de zonage 224 art. 9.11.12 a) stipule que nul conteneur ne peut excéder 6.1 mètres (20 pieds). Dans le même article, en b), il est écrit que celui-ci doit être couvert d'un toit et d'une finition extérieure. Eh non, le peindre n'est malheureusement pas une solution... L'article 9.10 du même règlement interdit d'utiliser comme bâtiment un wagon, une roulotte, un avion, un autobus et/ou tout autre véhicule ou partie de véhicule désaffecté, que ce soit permanent ou temporaire, de même que l'implantation d'une remorque de camion.

Bon retour au travail à ceux qui le peuvent et bonne fin de confinement à tous les autres.

Mario Guévin

Inspecteur municipal



Concours d'embellissement

MON MILIEU DE VIE, JE L'EMBELLIS!

L'objectif du concours vise à encourager, reconnaître et remercier l'effort horticole et écologique des citoyens. Nous vous encourageons à embellir votre environnement et à fleurir votre terrain et votre résidence selon vos goûts et votre créativité.

Catégories :

- Balcon ou patio rattaché à la maison
- Façade et cour arrière
- Grand nettoyage
- Bande riveraine
- Potager
- Commerce et aménagement publics
- Jardin d'eau

Pour participer :

Communiquez avec nous par téléphone au 819 732-8524 pour obtenir la fiche d'inscription ainsi que les critères pour chacune des catégories.

Vous devez inclure de une à trois photos des lieux avant le début des travaux. Vous recevrez une visite du jury une semaine avant la fin du concours.

Prix :

Les prix seront déterminés selon le nombre d'inscriptions.

2 volets : participatif ou compétitif

Période d'inscription : du 15 mai 2020 au 15 juin 2020. Le concours prend fin le 3 août 2020.



MON MILIEU DE VIE, JE L'EMBELLIS!



Fiche d'inscription

Nom du ou des participants

Adresse complète

Trécesson (Québec) J0Y 2S0

Adresse courriel

Volet

☐

Compétitif

☐

Participatif

Choix de catégorie

☐

1

☐

2

☐

3

☐

4

☐

5

☐

6

☐

7

**Vous devez envoyer votre fiche d'inscription ainsi que vos photos
par courriel au municipalite@trecession.ca ou par la poste au
330, rue Sauvé, Trécesson (Québec) J0Y 2S0.**

L'angle de prise de vue des photos doit être frontal et/ou de côté avec un champ assez large pour être capable de repositionner l'ensemble du décor dans son environnement. Ne pas seulement inclure de gros plans.

Les photos doivent être impérativement libres de droit, car elles deviendront la propriété de la Municipalité à des fins publicitaires et promotionnelles.

Signature : _____

Catégories et critères de sélection



1 *Balcon ou patio rattaché à la maison*

- Jardinière, pot suspendu
- Boîte à fleurs
- Diversité des plantes et fleurs
- Effet visuel d'ensemble
- Santé des plantes et des fleurs

2 *Façade et cour arrière*

- Élément décoratif : muret, fontaine, pierres, statue, banc, tonnelle, clôture
- Arbres : feuillus, haies, fruitiers, etc.
- Massif de fleurs : plate-bande, rocaille
- Effet visuel
- Santé des plantes
- Diversité
- Disposition des éléments

3 *Grand nettoyage*

- L'entretien du terrain
- Niveau de propreté (espace d'entreposage)
- L'entretien extérieur la maison
- L'amélioration du milieu de vie

4 *Bande riveraine*

- Large de 10 à 15 mètres
- Diversité des strates : arbres, arbustes, herbacés
- Choix des plants : indigènes et adaptés aux bandes riveraines
- Caractère naturel de l'aménagement (moins de gazon possible)

5 *Potager*

- Impression d'ensemble
- Entretien et santé des végétaux
- Créativité et diversité
- Harmonie, agencement esthétique et propreté des lieux
- Accessibilité à la cueillette
- Récupération de l'eau, utilisation du compost naturel (c'est un plus)

6 *Commerce et aménagement publics*

- Élément décoratif sur le terrain
- Arbres
- Massif de fleurs, plate-bande, rocaille
- Jardinières, suspension, pots de fleurs
- Effet visuel, y compris la pelouse
- Diversité et choix des plantes
- Disposition des éléments
- Santé des plantes

7 *Jardin d'eau*

- Santé aquatique intérieure et extérieure
- Qualité de l'eau
- Poissons (c'est un plus)
- Conception et réalisation : chute, forme, etc.
- Accessoires : éclairage, statuette, pont, etc.
- Effet visuel d'ensemble
- Diversité et choix des plantes et des fleurs
- Santé des plantes et des fleurs (poissons si inclus)

CONCOURS FÊTE DES PÈRES



*INSCRIPTIONS DU 14 AU 21 JUIN 2020, 15H.

RENDEZ HOMMAGE À VOTRE PÈRE SUR LA PAGE
FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ!

À gagner :
une boîte de chocolats

L'HEUREUX GAGNANT SERA PIGÉ AU HASARD ET CONTACTÉ LE 22 JUIN
PROCHAIN AFIN DE LUI REMETTRE LE PRIX.

BOUNE FÊTE DES PÈRES
À TOUS LES PAPAS!



106, CHEMIN DESBOUES

Voir le nouveau
règlement aux
pages 15 à 19

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

6 juin 2020



**OUVERT SEULEMENT LE SAMEDI,
DE 8H À 17H**

Consultez notre nouveau règlement 2020-266
concernant l'écocentre sur notre site Internet au
www.municipalitetrecesson.com



Marchons, courons

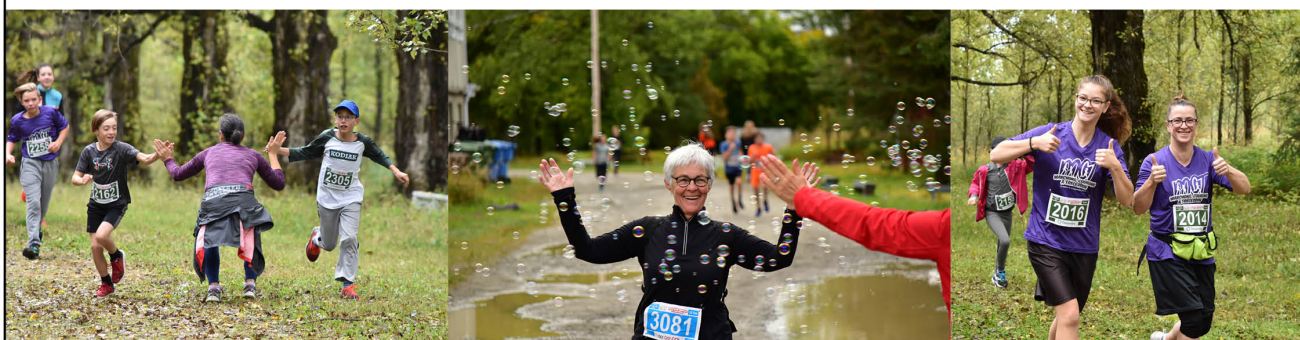


MARCHONS COURONS À TRÉCESSON **ANNULATION DE L'ÉDITION 2020**

En raison de la Covid-19 et des mesures de distanciation sociale en vigueur l'édition 2020 du Marchons courons à Trécesson est annulée.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour la 14^e édition de l'événement.

Demeurez actif! Une bonne façon de maintenir son énergie et de garder le moral!



MOTIVATION

PLAISIR

FIERTÉ

SANTÉ

ENVIRONNEMENT

ACCESSIBILITÉ



MARCHONS COURONS À TRÉCESSON **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020**



Le comité organisateur de l'événement Marchons courons à Trécesson vous invite à participer à son assemblée générale annuelle 2020. En raison de la Covid-19, cette rencontre se tiendra de manière virtuelle par l'entremise de la plateforme ZOOM.

Cette rencontre virtuelle se tiendra **mardi le 9 juin, à 19 h.**

Pour y participer, contactez-nous par courriel à l'adresse suivante :

marchonscouronstrecesson@gmail.com

*Demeurez actif!
Une bonne façon de
maintenir son énergie
et de garder le moral!*

Nous vous ferons parvenir le lien nécessaire pour participer à cette rencontre ainsi que différents documents.

Au plaisir de vous compter virtuellement parmi nous lors de cette rencontre!

MOTIVATION

PLAISIR

FIERTÉ

SANTÉ

ENVIRONNEMENT

ACCESSIBILITÉ



Messages aux citoyens



VÉLO BAZAR Mode COVID-19

Considérant l'incertitude cette année de la tenue de la vente de garage des Pompiers d'Amos et suite aux différentes mesures de confinement et de distanciation sociale en cette période de pandémie, le VÉLO BAZAR de Vélo MRC Abitibi se mettra cette année en mode COVID-19.

Vous avez un vélo à donner et vous habitez dans le secteur d'Amos?

Appelez-nous au 819 727-9645 et nous irons le chercher chez vous.
Nous conviendrons avec vous d'un mode de collecte « sans contact ».

Nous ferons l'entretien et la mise au point des vélos recueillis et ceux-ci seront vendus par la suite à partir de notre page [Facebook](#) à un prix abordable.

À noter que tous les profits recueillis lors de la vente des vélos sont utilisés pour des projets de développement du réseau cyclable.

Vous désirez vous procurer un vélo à bon prix?

Consultez régulièrement la page [Facebook](#) de Vélo MRC Abitibi et vous y trouverez sûrement l'aubaine qui vous conviendra.

Demeurez actif, aérez-vous, faites une balade à vélo!

Donnez généreusement Donnez autrement



Faites partie de l'équipe et invitez des amis à donner!

Ne pouvant faire du porte-à-porte cette année, nous vous invitons à donner autrement!

Faites votre don en ligne ou par la poste

WWW.CROIXROUGE.CA/MRCABITIBI

OU PAR LA POSTE À: CROIX-ROUGE MRC ABITIBI, C.P. 161, AMOS (QC) J9T 3A6

Campagne 2020

CORONAVIRUS (COVID-19)

21 MAI

OUVERTURE DES CAMPS DE JOUR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DÈS LE 22 JUIN



Des mesures particulières seront en vigueur

- Réduction des ratios animateurs-enfants
- Activités qui favorisent le respect de la règle de distanciation
- Application accrue des mesures d'hygiène

L'ouverture des camps de vacances est reportée à 2021, à l'exception de certains camps spécialisés pour les personnes avec des besoins particuliers

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre
gouvernement

Québec



Messages aux citoyens



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE TRÉCESSON



EXTRAIT DE RÉSOLUTION

Extrait d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Trécesson tenue à la salle Réjean-Morissette le 11 mai 2020 à 19h à laquelle sont présents les conseillers et conseillères dont les noms suivent : Martin Veilleux, Claudine Martineau, Nathalie Dion, Rollande Brunet, Jonathan Paradis, René Martineau.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Grenier, maire.

Est également présente Madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CLUB QUAD

2020-05-115

CONSIDÉRANT la demande de certains citoyens concernant l'autorisation de circuler sur le territoire en QUAD;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-11-318 présente des ambiguïtés;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire faire des arrêts organisés pour prendre un café, un repas ou mettre de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire circuler sur le chemin du Cimetière des Ukrainiens et le chemin St-Viateur pour se rendre au Domaine St-Viateur;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire circuler sur le chemin Joseph-Langlois et le chemin Boisvert pour se rendre au Dépanneur de l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE selon la LVHR, article 11 paragraphe 6, un club d'utilisateurs peut obtenir, pour une activité spéciale, un droit de circuler sur le réseau routier aux endroits déterminés dans un trajet planifié et aux conditions du gestionnaire du réseau emprunté;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région a fourni à la municipalité un plan du parcours pour les randonnées;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité du Canton de Trécesson autorise le Club Quad Amos-Région à circuler sur les chemins déterminés pendant une période de six (6) mois;

ÉTANT ENTENDU QUE le Club Quad Amos-Région s'assurera de respecter le Code de la sécurité routière et que tous les utilisateurs porteront les équipements requis pour la pratique du Quad;

ÉTANT ENTENDU QUE le Club Quad Amos-Région assumera les coûts et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires.

ADOPTÉE



Messages aux citoyens

Le monarque

Comment le reconnaître et où le retrouver?

Le monarque est un papillon aux ailes orange nervurées de noir. Chaque aile porte une bordure noire marquée de rangées de points blancs. Son envergure de 93 à 105 mm en fait l'un des plus grands papillons diurnes du Québec. Le mâle se distingue de la femelle par deux petites taches noires situées sur ses ailes postérieures. De plus, les bandes noires sur les ailes de la femelle sont plus épaisses que chez le mâle.

Cycle de vie

Les monarques du Québec effectuent une migration vers le sud à l'automne. Les adultes qui passent l'hiver au Mexique se reproduisent au printemps suivant et les femelles pondent ensuite sur l'asclépiade. Les monarques montent vers le nord en suivant la pousse de leur plante-hôte pour arriver au Québec en juin. À ce moment, les femelles pondent et les chenilles émergent trois à douze jours plus tard. Elles se nourrissent des feuilles d'asclépiade durant deux semaines.

Habitat

Le monarque se rencontre dans plusieurs milieux, à la campagne comme à la ville, en particulier dans les lieux ouverts et fleuris. On les observe aussi dans les jardins aménagés spécialement pour les accueillir.

Plantes hôtes

Les femelles pondent leurs oeufs exclusivement sur des asclépiades, dont les feuilles constituent le seul aliment des chenilles. Au Québec, l'espèce la plus fréquente est l'asclépiade commune, *Asclepias syriaca*.

CONTRIBUEZ À L'EFFET PAPILLON

En tant que citoyen, vous pouvez aussi contribuer à la sauvegarde des monarques. Les gestes que vous poserez feront toute une différence.

1. Plantez de l'asclépiade. L'asclépiade est indispensable pour la survie des chenilles.
2. Aménagez un jardin pour monarques sur votre propriété. En plus de l'asclépiade, diversifiez votre jardin avec des plantes à fleurs qui nourriront les monarques adultes.
3. Signez le manifeste monarque de la Fondation David Suzuki.

Municipalité du Canton de
Trécesson
municipalité amie des monarques 



RÈGLEMENT NO 2020-266

RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables d'adopter le règlement numéro 266 concernant l'utilisation de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 août 2019 par monsieur le conseiller Jonathan Paradis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

**2020-04-78 IL EST PROPOSÉ PAR
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le présent règlement.

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. DÉFINITIONS

2.1

Aux fins du présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les mots et expressions qui suivent désignent :

- **Autorité compétente** : La direction générale, le coordonnateur des infrastructures municipales ou leurs représentants.
- **Écocentre** : Écocentre de Trécesson, situé au 106, chemin Desboues.
- **Matériel informatique et électronique** : Ordinateurs et leurs périphériques, tablettes électroniques, imprimantes, scanners, photocopieurs, cellulaires, téléavertisseurs, répondeurs, consoles de jeux vidéo et leurs périphériques, claviers, souris, câbles, télécommandes, cartouches d'encre, écrans, téléviseurs, matériel audio, caméras et tout autre appareil de même nature.
- **Matières dangereuses** : Tous les déchets définis comme tels dans la législation applicable.
- **Matières recyclables** : Produits recyclables se divisant en cinq (5) principales catégories: papier, carton, verre, plastique et métal, défini ci-après ou selon les dernières normes établies par le centre de tri :



Règlement 2020-266

- a) Papier : Les papiers de toutes sortes, sauf les papiers souillés et cirés, les papiers plastifiés ou métalliques, les papiers peints et autocollants, les papiers carbone, photographiques et les couches.
 - b) Carton : Carton de toutes sortes sauf les cartons souillés et cirés;
 - c) Verre : Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre à l'exclusion des matières dangereuses et notamment du verre plat (vitre), des ampoules, des tubes néon, de la vaisselle, etc.;
 - d) Plastique : Tous les contenants de plastiques portant le logo de recyclage (triangle fléché) avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 7 sur lesquels on peut y apposer un couvercle, sauf ceux ayant servi à l'entreposage d'essence ou d'huile;
 - e) Métal : Boîtes de conserve et couvercles, cannettes de boissons diverses, assiettes et papier d'aluminium.
- **Matières résiduelles** : Tous les résidus d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toutes substances, matériaux ou produits ou plus généralement tous les biens meubles abandonnés, détruits et récupérés conformément à la législation applicable, incluant, notamment, les ordures ménagères et les matières recyclables.
 - **Ordures ménagères** : Tout produit résiduaire solide à vingt degrés Celsius (20°C) provenant d'activités résidentielles, commerciales, agricoles ou industrielles, excluant les déchets biomédicaux et les déchets dangereux conformément à la réglementation en vigueur.
 - **Préposé** : Employé désigné par la municipalité pour accompagner les citoyens dans le tri de leurs matières.
 - **Résidus de construction, rénovation et démolition** : Résidus provenant de la construction, de la rénovation ou de la démolition de bâtiments résidentiels dont les agrégats de moins de 45 cm de diamètre constitués de béton, de briques, de mortier, de résidus de pierres, de terre, d'asphalte, les résidus de bois, de céramique, de gypse, de mélamine, de laine minérale, de métaux ferreux et non ferreux, de matériaux de vinyle, de tuiles acoustiques, de verre plat, d'emballage de matériaux de construction (de plastique, de papier et de carton) et tout article semblable utilisé dans le cadre de la réalisation de travaux de construction, rénovation ou démolition.
 - **Résidus domestiques dangereux** : Résidus de produits dangereux à usage domestique courant dont les huiles usagées, les filtres, les peintures, les batteries d'automobile, les solvants, les pesticides de jardin, les produits de nettoyage acides ou caustiques, les médicaments, les piles sèches, les colles, les ampoules, les fluorescents, les bonbonnes de gaz, les aérosols et les pneus.
 - **Résidus encombrants** : Résidus d'origine domestique ne pouvant être déposés dans un bac roulant, tels que mobiliers d'ameublement, appareils électroménagers, matelas, appareils de chauffage et sanitaires et objets divers tels que vélos, poussettes, jouets, articles divers de cuisine, etc.
 - **Résidus verts de jardin** : Résidus d'origine végétale issus du potager, des arbres fruitiers, du déchaumage, de l'entretien paysager, de la taille et l'élagage des haies, arbustes et arbres ainsi que les feuilles mortes.
 - **Usager admissible** : Toute personne physique ayant sa résidence principale sur le territoire de la Municipalité de Trécesson.
 - **Visite** : Le fait pour un usager de se présenter à l'écocentre pour en utiliser les services de dépôt.



Règlement 2020-266

3. USAGERS ADMISSIBLES

3.1

L'utilisation de l'écocentre est strictement réservée aux citoyens habitant la municipalité.

3.2

L'utilisation de l'écocentre est strictement réservée aux activités résidentielles. Les matières résiduelles provenant d'une activité institutionnelle, commerciale ou industrielle ainsi que celles provenant d'organismes à but non lucratif ne sont pas autorisées.

3.3

Nonobstant les articles 3.1 et 3.2, la direction générale peut conclure toute entente avec toute personne relativement à l'utilisation de l'écocentre.

4. UTILISATION DES SERVICES DE L'ÉCOCENTRE

4.1

Pour pouvoir utiliser le service d'écocentre, l'usager admissible doit présenter une copie de son compte de taxes municipales ou son permis de conduire au préposé et déclarer le lieu d'où proviennent les matières résiduelles admissibles qu'il apporte. Par la suite, il doit signer le registre de présences et y inscrire son numéro de téléphone.

4.2

Le préposé détermine la nature des matières.

4.3

Le préposé détermine le volume du chargement tel que défini à l'article 7.

4.4

Le déchargement des matières est fait par l'usager admissible en suivant les indications du préposé. L'usager se doit de trier les matières avant le déchargement.

4.5

L'accès au site est autorisé uniquement pendant les heures d'ouverture de l'écocentre.

4.6

Les matières déposées à l'écocentre deviennent la propriété de la Municipalité de Trécesson.

5. MATIÈRES RÉSIDUELLES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE

5.1

Les seules matières résiduelles acceptées à l'écocentre sont celles énumérées ci-après et provenant de la résidence de l'usager admissible :

- a) Résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- b) Matériaux ferreux et non ferreux;
- c) Matériaux de remblayage;
- d) Matériel informatique et électronique;
- e) Matières recyclables ne pouvant être déposées dans un bac roulant;
- f) Résidus encombrants;
- g) Pneus sans jantes admissibles au programme de RECYC-QUÉBEC;
- h) Résidus domestiques dangereux;
- i) Résidus verts de jardin;
- j) Sapin de Noël exempt de lumière et décoration.

6. MATIÈRES RÉSIDUELLES REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE

6.1

Les matières résiduelles suivantes ne sont pas acceptées à l'écocentre :



Règlement 2020-266

- a) Appareils réfrigérants contenant des halocarbures;
- b) Armes, fusils, munitions, grenades, bombes ou autres matières explosives;
- c) Biphényles polychlorés et cyanure;
- d) Carcasses d'animaux;
- e) Déchets biomédicaux et radioactifs;
- f) Terres ou sol contaminés;
- g) Matières résiduelles générées par une activité institutionnelle, commerciale ou industrielle;
- h) Ordures ménagères;
- i) Résidus alimentaires;
- j) Résidus contenant de l'amiante;
- k) Toute autre matière non énumérée à l'article 5.

7. QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ACCEPTÉES

7.1

La gratuité du service de l'écocentre est limitée jusqu'à concurrence de 10 m³ de matières apportées à l'écocentre dans une même année par adresse d'utilisateur admissible ou 10 visites dans une même année par adresse d'utilisateur admissible, selon la première limite atteinte.

7.2

Cette limite s'applique pour toutes sortes de matières résiduelles acceptées, peu importe la classification. Toutefois, ne sont pas considérés dans cette limite le matériel informatique et électronique, les matières recyclables, les résidus domestiques dangereux et les pneus admissibles au programme de RECYC-QUÉBEC.

7.3

Pour toutes matières résiduelles excédentaires à cette limite, l'utilisateur admissible doit acquitter les frais indiqués à la Politique de tarification des services municipaux.

7.4

Nonobstant les articles 7.1 à 7.3, la direction peut conclure toute entente avec toute personne relativement au volume des matières apportées ou au nombre de visites, à l'écocentre dans une même année.

7.5

Le volume des matières apportées à l'écocentre est établi par le préposé de l'écocentre, lequel mesure la dimension de l'ensemble formé des biens livrés pour en établir le volume.

8. INTERVENTIONS INTERDITES À L'ÉCOCENTRE

8.1

L'utilisateur est tenu de se conformer en tout temps aux directives et instructions reçues par le personnel de l'écocentre.

8.2

L'utilisateur est tenu de se conformer à la signalisation installée sur le site de l'écocentre.

8.3

Il est interdit de transvider des liquides sur le site de l'écocentre.

8.4

Seuls les usagers admissibles et dûment identifiés peuvent accéder au site de l'écocentre.

8.5

Il est interdit d'utiliser la violence verbale ou physique sur le site de l'écocentre.

8.6

Il est interdit de fumer, d'utiliser un briquet, une allumette ou un autre objet semblable sur le site de l'écocentre.



Règlement 2020-266

8.7

Il est interdit de déposer des matières résiduelles en dehors des heures d'ouverture et à l'extérieur du site de l'écocentre.

9. DISPOSITIONS PÉNALES

9.1

L'autorité compétente peut donner tout constat d'infraction pour toute infraction à une disposition du présent règlement.

9.2 *Infractions et amendes*

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction au présent règlement et est passible d'une amende d'au moins deux cents dollars (200 \$) et d'au plus mille dollars (1 000 \$), si le contrevenant est une personne physique, ou d'au moins trois cents dollars (300 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000 \$) si le contrevenant est une personne morale. Pour une récidive, l'amende est d'au moins trois cents dollars (300 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000 \$) si le contrevenant est une personne physique ou d'au moins mille dollars (1 000 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000 \$) si le contrevenant est une personne morale. Si l'infraction est continue, elle constitue une infraction distincte pour chacune des journées et une amende peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

9.3 *Paieement d'une amende*

Le paiement d'une amende imposée en raison d'une infraction au présent règlement ne libère pas le contrevenant de l'obligation de s'y conformer ainsi que de l'obligation de payer tous les frais de remise en état, le cas échéant.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Jacques Grenier, maire

Chantal Poliquin, DGST

AVIS DE MOTION : 19 août 2019
PROJET DE RÈGLEMENT : 11 mai 2020
RÈGLEMENT ADOPTÉ LE :



Chronique

Pour un mieux-être total

Quelle est la différence entre l'hypnose et la visualisation?

La visualisation est en fait l'action de projeter une image, de la rendre visible dans notre cerveau.

Il y a des visualisations faites de façon plus cérébrale, où l'on demande à la personne d'imaginer des images précises, qu'elles soient fixes ou en action. Aucune nécessité de faire descendre les ondes cérébrales pour réussir à le faire.

En hypnose thérapeutique, la fréquence des ondes cérébrales est souvent plus basse que lors d'une simple visualisation. On s'adresse alors surtout à l'inconscient. Dès que je dirige la personne pour l'amener dans un décor précis ou une scène particulière, que ce soit en induction ou en transe hypnotique, je l'amène à vivre une visualisation, et à ce moment les deux ne font qu'une, mais sous forme d'hypnose. Si j'avais à faire une différence entre les deux, je dirais qu'elle se situe dans l'état de conscience dans lequel le tout est réalisé.

Une simple visualisation peut-elle être vécue aussi intensément qu'une hypnose?

Assurément! Enfant, je rêvais d'avoir un cheval. Dans le trajet scolaire, nous longions souvent de grands champs où je m'imaginais à travers eux, à dos de cheval, avec toutes les perceptions que cela pouvait apporter (sensation de liberté totale, cheveux au vent, ressenti du galop, etc.). J'étais capable de le vivre intensément comme si j'y étais.

Une visualisation peut-elle conduire à quelque chose de réel?

Si je ne l'ai déjà mentionné, sachez que le cerveau ne fait aucune différence entre la réalité et ce qui lui est suggéré. C'est pour cette raison qu'en visualisation, lorsqu'on y inclut toutes les sensations, on le vit réellement à l'intérieur de soi. Et si le tout est perçu au maximum intérieurement, faisant les actions nécessaires pour sa réalisation, il se pourrait même que cela devienne réalité.

Jeune adulte, j'ai finalement fait l'acquisition de mon cheval. L'ignorant complètement à l'époque, mais tout comme nos grands sportifs d'aujourd'hui, je pratiquais déjà la visualisation créatrice étant enfant.

Je vous invite à visualiser quelque chose que vous voulez atteindre en le percevant à travers tous vos sens (voyez, écoutez, ressentez, goûtez, sentez les odeurs). Bien sûr, tout n'arrive pas comme par magie. Il est parfois nécessaire de poser quelques actions pour arriver au résultat désiré.

Si vous parvenez à le faire en oubliant tout ce qui vous entoure, vous toucherez un état de conscience qui pourrait même s'apparenter à une transe hypnotique. Qui sait?

Bonne imagination!

Carole Laurendeau, accompagnatrice holistique

LIEN YOUTUBE :

2.CAROLE LAURENDEAU, HYPNOSE VS VISUALISATION



Société Alzheimer

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE

Secteur MRC d'Abitibi

(Réf. : info-aidant le 21 avril 2020)

COVID-19 - Confinement et pertes cognitives :

comment limiter les tensions?

« Être confiné est exigeant pour le moral si vous prenez soin, à votre domicile, d'un proche ayant des pertes cognitives. Comment gérer votre stress et éviter les tensions? »

Parler du coronavirus et l'expliquer :

Les nombreuses répétitions peuvent occasionner fatigue et perte de sang-froid. La principale difficulté sera de lui faire respecter les consignes de confinement, soit le lavage des mains ainsi que la distanciation sociale en cas de rendez-vous médicaux. Le fait de discuter avec la personne aidée et de la tranquilliser pour l'aider à mieux comprendre pourra atténuer son anxiété. Expliquer les restrictions liées au coronavirus n'est pas simple. La meilleure solution reste de montrer ce qui doit être fait. Prévoyez un distributeur liquide de savon, une solution à l'alcool ou des lingettes désinfectantes.

Adopter de nouvelles habitudes dans la routine :

- Conserver un emploi du temps structuré;
- Rester actifs et créatifs et faites ensemble des choses que vous aimez : engager la conversation autour de photos, d'objets, de lettres pour réactiver des souvenirs;
- Chanter, danser ou juste écouter de la musique ont le pouvoir d'améliorer l'humeur;
- Prendre soin des plantes ou des animaux de compagnie procure un certain apaisement;
- Profiter du soleil sur votre balcon, votre terrasse, votre jardin;
- Les activités manuelles comme le coloriage, le tricot ou encore des casse-têtes simples améliorent la concentration et favorisent la réflexion;
- Des activités physiques sont aussi possibles;
- Téléphoner ou faire un appel vidéo à l'entourage rassurera votre proche.

N'oubliez pas également de garder des moments pour vous. « *Prendre soin de sa santé mentale durant le confinement* » vous propose d'ailleurs quelques pistes pour recharger vos batteries ou vous offrir un répit, même pour quelques minutes.

Si vous avez besoin de conseils, d'écoute, d'information ou si la situation devient trop difficile : Société Alzheimer- secteur MRC d'Abitibi reste à votre disposition pendant le confinement.

Marielle Rioux, intervenante sociale

Société Alzheimer Abitibi-Témiscamingue - secteur MRC d'Abitibi

819 727-1221

102, Avenue de la Gare, Amos



Bulletin paroissial

***Les célébrations sont annulées,
et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Saint-Simon-de-Villemontel Communauté chrétienne de Villemontel



CE QUI SE PASSE CHEZ NOUS EN JUIN 2020

Oui, nous sommes toujours en confinement pour un temps indéterminé pour ce qui est des lieux de culte, mais beaucoup d'options s'offrent à nous pour rester en lien et faire communauté autrement :

- Dominicains dans la ville, Nicolas Tremblay, Théobule, messes télévisées dimanche à 10h et à TVC7 le lundi.
- Tout le mois de mai, à la croix de chemin de la route 111, le chapelet a été récité et Marie va rester présente tout l'été. Vous êtes invités à lui rendre visite et réciter la prière à Marie du pape François pour contrer la pandémie actuelle.

Prière à Marie

O Marie, tu resplendis toujours sur notre chemin comme signe de salut et d'espérance. Nous nous confions à toi, Santé des malades, qui, auprès de la croix, as été associée à la douleur de Jésus, en maintenant ta foi ferme.

Toi, Salut du peuple, tu sais de quoi nous avons besoin et nous sommes certains que tu veilleras afin que, comme à Cana de Galilée, puissent revenir la joie et la fête après ce moment d'épreuve.

Aide-nous, Mère du Divin Amour, à nous conformer à la volonté du Père et à faire ce que nous dira Jésus, qui a pris sur lui nos souffrances et s'est chargé de nos douleurs pour nous conduire, à travers la croix, à la joie de la résurrection. Amen.

Partage de la Parole de Dieu

À partir de ce mois-ci, à la demande de Mgr Lemay, nous formerons des groupes virtuels d'une dizaine de personnes pour faire ensemble un partage de la Parole de Dieu. D'une durée d'une heure, nous ferons le partage de l'Évangile du dimanche, un temps de réflexion et de prière. Nous pourrions donc rester en lien sur une plateforme que les gens utilisent déjà : Messenger, Skype, Facebook ou autre. Si vous voulez faire partie d'un groupe, téléphonez au 810-732-3035 et demandez Hélène-Marie.

Curé

Javier de Jesus Zuluaga Zuluaga
819 442-2193

Marguilliers

André Thibault, président	819 732-3933
Pauline Thibault	819 732-3933
Noël Jacob	819 732-0278
Stéphane Thibault	819 444-8281
Aline Larochelle	819 727-2669
Régis D'Amours	819 727-2669
Jean Cossette	819 732-3499

Responsables des baptêmes

Hélène-Marie & Bernard Deshaies 819 732-3035

Responsables de la catéchèse

Hélène-Marie Audet	819 732-3035
Micheline Lévesque	819 727-9677

Responsable du cimetière

André Thibault 819 732-3933

Registres (baptêmes/défunts) & funérailles

Micheline Lévesque 819 727-9677

Offrandes de messes et capitation

Pauline Thibault	819 732-3933
Bernard Deshaies	819 732-3035





Page santé

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec



CLSC - Amos

Près de chez VOUS avec vous!

Villemontel

330, rue Sauvé

*Infirmière (Marilyn Bédard - 819 732-3271 poste 4283)
- En congé de maternité -*

Mardi, le 9 juin

- Prises de sang (8h30 à 9h30)
- Consultation au local de santé (9h30 à 11h)

La Ferme

La Source (entrée avant, porte #2) - 150, chemin Saint-Viateur - 819 732-3271

*Infirmière (Marilyn Bédard - 819 732-3271 poste 4283)
- En congé de maternité -*

Mercredi, le 17 juin

- Prises de sang (8h30 à 9h30)
- Consultation au local de santé (9h30 à 10h)

**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
819 732-3271 POSTE 4202**



Cliniques de prises de sang

**4 juin : Berry
9 juin : Villemontel
17 juin : La Ferme**

**18 juin : Guyenne
23 juin : Launay**



SOPFEU

EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT!

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



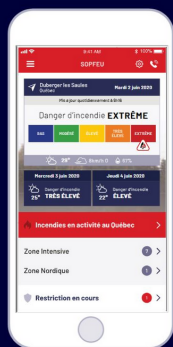
AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$

(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



ASTUCES DE PRO de Garofeu pour toute la famille!

Lorsque le danger d'incendie est élevé, il faut éviter de circuler hors-piste en VTT.



AS-TU TON APPLI ?

l'application mobile qui vous accompagne en forêt



www.sopfeu.qc.ca

ASTUCES DE PRO de Garofeu pour toute la famille!

Il faut bien nettoyer les pièces chaudes du VTT pour éviter que des résidus ne s'enflamment.



À vos crayons de couleurs,
pour le grand retour
de Garofeu!





Publicités

Votre SADC

partenaire de vos projets d'affaires!

Soutien technique et financier aux petites et moyennes entreprises

La SADC Harricana s'adapte à votre réalité et à vos besoins.

SADC

Société
d'aide au développement
des collectivités

HARRICANA

▼ FONDS D'INVESTISSEMENT

Prêt aux entreprises jusqu'à
150 000 \$

▼ ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Service-conseil et assistance en gestion,
mentorat, réseautage, formation et coaching

▼ STRATÉGIE JEUNESSE

Prêt personnel pour les
entrepreneurs âgés de 15 à 39 ans
5 000 \$ à 25 000 \$

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

T. 819 732-8311
sadc@sadc-harricana.qc.ca
www.sadc-harricana.qc.ca

Canada

Développement économique Canada pour les régions du Québec
appuie financièrement la SADC



Téléphone : 819 732-8911
Télécopieur : 819 732-1470

Louis Biqué, B.A. LL.L.

Biqué AVOCATS

91, 1re Avenue Ouest
Amos (Québec)
J9T 1T7

887, 3e Avenue, suite 210
Val-d'Or (Québec) J9P 1T2
Téléphone : 819 824-5318
Télécopieur : 819 824-5392

Vous désirez ajouter
une publicité au
journal?
Communiquez avec
nous!



Au Coin de l'Ours (2006) Inc.

654, route 111
Trécesson (Qc) J0Y 2S0
Tél/Fax : (819) 732-6229
aucoindelours@cableamos.com

Propriétaires: France Beaudet & Luc Bousquet



AGENCE

Tarifs

Format	Annuel (10 parutions)	Mensuel	Résidents de Trécesson
¼ de page	75.00 \$	9.75 \$	10% de rabais
½ de page	150.00 \$	19.50 \$	10% de rabais

EN PLUS DES 525 COPIES ENVOYÉES À NOS CITOYENS À
CHAQUE MOIS, VOTRE PUBLICITÉ PARAÎTRA SUR NOTRE
SITE INTERNET ET SUR NOTRE PAGE FACEBOOK.



Publicités

PME INTER

NOTAIRES

22, 1^{re} Avenue Ouest, bureau 301,
Amos (Québec) J9T 1T8
T. 819.732.2812. F. 819.732.7951

855, 10^e Avenue,
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
T. 819.737.2747 F. 819.737.5027

PME INTER Notaires ABITIBI inc.

Notaires & conseillers juridiques

Services professionnels :

Vente & hypothèque, donation, testament, mandat, convention, contrat de mariage, droit commercial et corporatif, service de greffe fiduciaire etc.

Me Michel Lantagne	Me Sébastien Banville-Morin	Me Gabrielle Morin
Me Martine Corriveau	Me Catherine Pomerleau	Me Claudine Bérubé
Me Valérie St-Gelais	Me Annabelle Lefrançois	Me Pamela Trottier-Poirier
Me Jonathan Lavergne		

www.pmeinter.com

pmeinter@notairesabitibi.com

Une étude de dix (10) notaires à votre service

INSTALLATION
RÉNOVATION
COMMERCIAL
RÉSIDENTIEL
INSTITUTIONNEL

Danny Lamoureux
392, route 111 Ouest
Amos, Qc J9T 2Y2
dlamoureux@cableamos.com
T. 819 732-3500 • F. 819 732-1658
C. 819 444-6898



MEMBRE DE LA CORPORATION
des maîtres-électriciens du Québec

DL
Entrepreneur Électricien
& ASSOCIÉS

POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS VOS PROJETS D'AFFAIRES

FAITES APPEL À L'EXPERTISE DE VOTRE
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT !



491, rue de l'Harricana, Amos
819 732-6918
info@cldabitibi.com
cldabitibi.com
f CLDabitibi



Publicités



Dans
L'UNIQUE
de
l'Être

CAROLE LAURENDEAU

ACCOMPAGNATRICE HOLISTIQUE

11, Rue du Lac
St-Marc de Figury

819-732-7958

laurendeau.carole@gmail.com

Site web: carolelaurendeau.com

Facebook / YouTube

Sur rendez-vous seulement.



Téléphone: 819 727-3001

Spécialisée dans les engrenages de tous genres
Splines intérieurs et extérieurs
Usinage générale de précision



Me Sylvie Gagnon
sylvie.gagnon@notarius.net

Siège social
158, Principale Sud
Amos (Québec) J9T 2J7

Succursale
481, 8^e Avenue
Barraute (Québec) J0Y 1A0

T 819 732-2722
F 819 732-3058



L'accueil
d'Amos



NOUVEAU SITE INTERNET

www.municipalitedetrecesson.com



Accueil

Administration municipale

Services

Loisirs et culture

Ma municipalité m'informe

Vente de garage

Nous joindre

BIENVENUE!

Municipalité de
Trécesson

Trécesson,
lun., 25 mai 2020

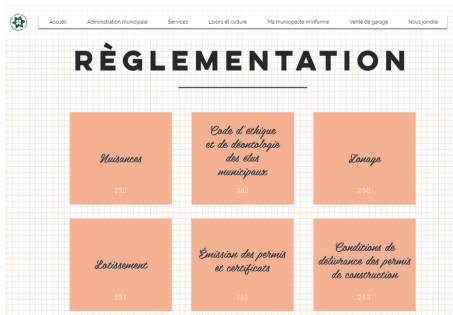


27°C

Très nuageux



DANGER D'INCENDIE
SOPFEU



5	4			2		8		6
	1	9			7			3
			3			2	1	
9			4		5		2	
		1				6		4
6		4		3	2		8	
	6					1	9	
4		2			9			5
	9			7		4		2

SUDOKU

8		6			3		9	
	4			1			6	8
2			8	7				5
1		8			5		2	
	3		1				5	
7		5		3		9		
	2	1			7		4	
6				2		8		
	8	7	6		4			3

		6	7		1			
		4					2	7
		1		2	9			3
9	6	3			5			
		8				3		
			3			6	7	9
6			5	4		9		
3	4					7		
			9		6	8		

5				8	6			1
		2	7		1	6		
	7	1				2	5	
9	1			2			7	
3			1	4	5			6
	6			9			2	4
	5	3				4	6	
		8	9		3	5		
2			5	1				7

	2					5		6
1	4			1	2	9		
		3					3	
	2				9		6	
			3	1				
		2	4		8	9		
			2	4			7	
	5		7					
2	9		8		2	3		

	1			8				3
	2		6				2	
			7		2	1		
1	2				2	2		
	5						7	9
5		6					3	
3			8	9			8	
						2	5	1
					9		4	

					4	2		1
			5			3		
				2				
2		3	2		3	2	9	
	5		2	5	1			
	2						4	8
			6					4
2						2	7	
3			5					

					4	2		1
			5			3		
				2				
2		3	2		3	2	9	
	5		2	5	1			
	2						4	8
			6					4
2						2	7	
3			5					

	2					5		6
1	4			1	2	9		
		3					3	
	2				9		6	
			3	1				
		2	4		8	9		
			2	4			7	
	5		7					
2	9		8		2	3		

	1			8				3
	2		6				2	
			7		2	1		
1	2				2	2		
	5						7	9
5		6					3	
3			8	9			8	
						2	5	1
					9		4	

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4 Prises de sang à Berry 	5	6 OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE
7	8	9 Prises de sang à Villemontel (8h30 à 9h30)  Consultation au local de santé de Villemontel (9h30 à 11h) 	10	11 Séance à huis clos 	12	13 ÉCOCENTRE
14	15	16 	17 Prises de sang (8h30 à 9h30) à La Ferme  Consultation au local de santé de La Ferme (9h30 à 10h)  	18 Prises de sang à Guyenne 	19	20 ÉCOCENTRE
21  FÊTE DES PÈRES	22	23 Prises de sang à Launay  	24 Bureau de poste fermé Saint-Jean-Baptiste 	25	26	27 ÉCOCENTRE
28	29	30 				

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
819 732-3271 POSTE 4202



Services & activités



Prises de sang



Infirmière



Messe/célébration

Infos municipales



Séance du conseil



Bac vert (poubelles)



Bac bleu (recyclage)



Bac brun (compost)



Écocentre